



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP  
Amt für Berufsbildung BBA

EMF – Ecole des Métiers / Berufsfachschule – Fribourg

Chemin du Musée 2, cp 41, 1705 Fribourg

T +41 26 305 26 27, F +41 26 305 26 28

[www.emf.ch](http://www.emf.ch)

## APE Catalogue des prestations – Résumé 11.2016 pour site web [www.emf.ch](http://www.emf.ch)

### Mission

L'EMF – Ecole des Métiers / Berufsfachschule – Fribourg a pour mission de dispenser des formations professionnelles initiales à plein temps dans les domaines des techniques industrielles et de l'informatique.

La formation à plein temps en « école » favorise naturellement un accès à des études professionnelles supérieures en complétant la formation par la maturité professionnelle sous forme intégrée à l'apprentissage ou sous forme post-apprentissage.

Pour contrer le caractère scolaire inhérent à ces formations en « école », les formations intègrent également une phase de professionnalisation avec des stages en entreprises et des travaux sur mandats pour des clients.

### Prestations

L'EMF – Ecole des Métiers / Berufsfachschule – Fribourg réalise les principales prestations suivantes :

- Enseignement des branches générales et scientifiques de la maturité professionnelle en orientation TASV – Technique, Architecture et Sciences de la Vie – en mode intégré et post apprentissage ;
- Enseignement professionnel sous la forme modulaire : enseignement métier, modules d'enseignement intégrant les apports théoriques et la formation pratique en ateliers, cours facultatifs ;
- Evaluation des personnes en formation : organisation et conduite des évaluations intermédiaires, accompagnement et évaluation des travaux personnels (certificatifs) ;
- Soutien des personnes en formation : encadrement pédagogique, suivi par les maîtres de classe, encadrement psychologique par le service de médiation, encadrement sportif et culturel.

### Bases légales

Les principales bases légales de l'EMF sont les suivantes :

- LFPr – Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la Formation professionnelle
- OFPr – Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle
- OMPr – Ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle
- OrFo – Ordonnances de formation pour les professions proposées
- LFP – Loi cantonale du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle
- RFP – Règlement cantonal du 23 mars 2010 sur la formation professionnelle
- REMF – Règlement sur l'EMF – Ecole des Métiers / Berufsfachschule – Fribourg
- LPers – Loi du 17 octobre 2001 sur le Personnel de l'Etat
- RPers – Règlement du 17 décembre 2002 sur le Personnel de l'Etat
- RPensDEE – Règlement sur le Personnel enseignant dépendant de la DEE